

Partage Européen et Conquête de l'Afrique: Aperçu Général

Godfrey N. Uzoigwe

Introduction: une période de guerres et de bouleversements révolutionnaires

La génération de 1880-1914 a été le témoin d'une des mutations historiques les plus importantes, peut-être, des temps modernes. C'est en effet au cours de cette période que l'Afrique, continent de vingt-huit millions de kilomètres carrés, fut partagée, conquise et effectivement occupée par les nations industrialisées d'Europe. Les historiens n'ont pas encore réellement mesuré l'ampleur des conséquences désastreuses de cette période de guerres continues tant sur le colonisé que sur le colonisateur, bien qu'ils soulignent en général qu'il s'agit là d'une époque de bouleversements révolutionnaires fondamentaux.

L'importance de cette phase historique dépasse cependant de beaucoup la guerre et les changements qui la caractérisent. L'histoire a vu des empires se constituer puis s'écrouler; conquêtes et usurpations sont aussi anciennes que l'histoire elle-même, et, depuis bien longtemps, divers modèles d'administration et d'intégration coloniales avaient été expérimentés. L'Afrique a été le dernier continent à être conquis par l'Europe. Ce qu'il y a de remarquable dans cette période, c'est, du point de vue européen, la rapidité et la facilité relative avec lesquelles, par un effort coordonné, les nations occidentales occupèrent et subjuguèrent un aussi vaste continent. Le fait est sans précédent dans l'histoire.

Comment expliquer pareil phénomène? Ou encore, pourquoi l'Afrique a-t-elle été partagée politiquement et méthodiquement occupée précisément à ce moment-là? Pourquoi les Africains ont-ils été incapables de tenir leurs

adversaires en échec? Ces questions ont suscité chez les historiens du partage de l'Afrique et du nouvel impérialisme des explications fort ingénieuses depuis les années 1880, mais aucune de ces explications n'a pu s'imposer nettement, à telle enseigne que l'histoire de ce partage est devenue l'un des thèmes les plus controversés et les plus passionnels de notre temps. Le spécialiste est ainsi confronté à une tâche immense : trouver un fil directeur dans le fantastique enchevêtrement d'interprétations aussi contradictoires.

Le partage de l'Afrique et le nouvel impérialisme : examen des différentes théories

Nous recourrons au bon sens pour mettre un peu d'ordre dans l'écheveau des théories auxquelles cette mutation capitale de l'histoire africaine a donné naissance. On peut les classer de la manière suivante : la théorie économique, les théories psychologiques, les théories diplomatiques et les théories de la dimension africaine.

La Théorie Économique

Cette théorie a connu des vicissitudes de toute sorte. Lorsque le communisme ne constituait pas encore une menace pour le système capitaliste occidental, personne ne mettait réellement en doute la base économique de l'expansion impérialiste. Ce n'est donc pas par hasard si la critique « schumpétérienne » de la notion d'impérialisme capitaliste¹ avait joui du plus grand succès auprès des spécialistes non marxistes. Les assauts répétés contre cette théorie aboutissent aujourd'hui à des résultats de moins en moins concluants, à tel point que cette théorie commence, sous une forme modifiée, à retrouver quelque crédit.

Que faut-il entendre par impérialisme économique? Les origines théoriques de cette notion remontent à 1900, quand les sociaux-démocrates allemands inscrivent à l'ordre du jour du congrès annuel de leur parti, tenu cette année-là à Mayence, la *Weltpolitik*, c'est-à-dire la politique d'expansion impérialiste à l'échelle mondiale. C'est là que Rosa Luxemburg fit observer, pour la première fois, que l'impérialisme était le stade ultime du capitalisme. C'est là également que George Ledebour remarqua que l'« essence même de la *Weltpolitik* » était l'« élan profond qui pousse tous les capitalismes vers une politique de pillage, laquelle conduit les capitalismes européens et américains à s'installer dans le monde entier² ».

Toutefois, la formulation classique de cette théorie, la plus claire également, est celle de John Atkinson Hobson. Il déclare que « la surproduction, les excédents de capitaux et la sous-consommation des pays industrialisés les ont amenés à placer une partie croissante de leurs ressources économiques

1. J. Schumpeter, 1955.

2. Cité par L. Basso dans N. Chomsky *et al.*, 1972, p. 114.

hors de leur sphère politique actuelle, et à appliquer activement une stratégie d'expansion politique visant à s'emparer de nouveaux territoires ». Pour lui, c'est là le « pivot économique de l'impérialisme ». Tout en admettant que des forces de caractère non économique ont joué un rôle dans l'expansion impérialiste, Hobson était convaincu que, « même si un homme d'État ambitieux, un négociant actif et tenace peuvent suggérer, voire enclencher, une nouvelle étape de l'expansion impérialiste, ou contribuer à sensibiliser l'opinion publique de leur patrie à l'urgente nécessité de nouvelles conquêtes, la décision finale revient au pouvoir financier³ ».

Puisant librement dans les thèses essentielles des sociaux-démocrates allemands, ainsi que dans celles de Hobson, V. I. Lénine a souligné que le nouvel impérialisme se caractérisait par le passage du capitalisme d'une orientation « prémonopoliste », « où la libre concurrence domine », au stade du capitalisme monopoliste « *intimement lié* à l'intensification de la lutte pour le partage du monde⁴ ».

Tout comme le capitalisme de libre concurrence prospère en exportant des produits, le capitalisme monopoliste prospère en exportant des capitaux, dégagés par les superprofits, amassés par le cartel des banques et de l'industrie. Selon Lénine, on en arrive ainsi au stade ultime du capitalisme. En accord avec Rosa Luxemburg mais en contradiction avec Hobson, Lénine pensait que le capitalisme était voué à l'autodestruction : s'étant finalement partagé le monde, les capitalistes, devenus des rentiers et des parasites, vivant du revenu de leurs investissements, seraient menacés par les nations jeunes qui exigeraient un nouveau partage du monde. Les capitalistes, toujours aussi avides, refuseraient. Le conflit ne pourrait donc être tranché que par une guerre, à l'issue de laquelle les capitalistes seraient obligatoirement vaincus. La guerre est donc la conséquence inévitable de l'impérialisme et entraînera la mort violente du capitalisme.

Il n'est pas surprenant que cette propagande enthousiasmante ait été acceptée par de nombreux spécialistes marxistes. Des nationalistes et des révolutionnaires du Tiers Monde ont également adopté sans l'ombre d'une hésitation les doctrines de Hobson et de Lénine. S'alliant aux intellectuels de gauche occidentaux, ils décrivent l'impérialisme et le colonialisme comme le résultat d'une exploitation économique éhontée⁵.

Bien que ni Hobson ni Lénine ne se soient directement préoccupés de l'Afrique, il va de soi que leurs analyses entraînent certaines conséquences fondamentales lorsque l'on étudie le partage de l'Afrique. À la suite de quoi, une cohorte disparate de spécialistes non marxistes a plus ou moins mis en pièces la théorie marxiste de l'impérialisme économique appliquée à l'Afrique⁶. Devant la victoire apparente de leurs adversaires, l'une des réactions typiques des spécialistes marxistes consiste à dire que, même si les critiques

3. J. A. Hobson, 1902, p. 59, 80-81.

4. V. I. Lénine, 1916, p. 92 (souligné dans le texte).

5. W. Rodney, 1972 Chinweizu, 1975, plus particulièrement le chapitre 3.

6. Ces critiques ont été notamment énoncées par D. K. Fieldhouse, 1961; M. Blaug, 1961; B. Sutcliffe dans: R. Owen et B. Sutcliffe (dir. publ.), 1972, p. 316-320.

adressées à Hobson et à Lénine sont fondamentalement justes, elles se trompent de cible. « La cible, écrit Bob Sutcliffe, est souvent un mirage et les armes utilisées ne sont pas adéquates », car l'impérialisme, conçu comme un phénomène global, considère la valeur de l'empire comme un tout et, de fait, « un bilan au niveau national n'a guère de sens⁷ ».

Plus convaincant paraît le raisonnement suivant: même si l'on démolit complètement la théorie classique de l'impérialisme économique, cela ne permet pas nécessairement de réfuter sa conclusion, à savoir que l'impérialisme, au niveau le plus profond, a des motifs économiques. Dénigrer les autres théories économiques de l'impérialisme puis s'empresse de condamner leurs partisans en raison de leur sympathie pour les vues de Hobson et de Lénine n'est guère scientifique. À la lumière de recherches plus approfondies sur l'histoire africaine de cette période, il apparaît nettement, désormais, que ceux qui persistent à tenir pour négligeable la dimension économique du partage le font à leurs risques et périls⁸.

Les Théories Psychologiques

Nous avons choisi d'analyser ici en termes psychologiques des théories qu'on trouve en général rassemblées sous trois rubriques, le darwinisme social, le christianisme évangélique et l'atavisme social, parce que leurs partisans sont tous convaincus de la suprématie de la « race blanche ».

Le Darwinisme Social

L'ouvrage de Darwin⁹, *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle*, publié en anglais en novembre 1859, semble fournir une caution scientifique aux partisans de la suprématie de la race blanche, thème qui, depuis le XVII^e siècle, n'a cessé d'être présent, sous diverses formes, dans la tradition écrite européenne. Les postdarwiniciens furent donc ravis: ils allaient justifier la conquête de ce qu'ils appelaient les « races sujettes » ou les « races non évoluées » par la « race supérieure », en invoquant le processus inéluctable de la « sélection naturelle », où le fort domine le faible dans la lutte pour l'existence. Prônant que « la force prime le droit », ils considéraient que le partage de l'Afrique relevait de ce processus naturel et inévitable. Ce qui nous intéresse dans ce cas de chauvinisme raciste flagrant, que d'aucuns ont qualifié fort justement d'« albinisme », c'est qu'il revendique la responsabilité des nations impérialistes¹⁰.

Il n'en reste pas moins que le darwinisme social, appliqué à la conquête de l'Afrique, est plus une rationalisation tardive que son mobile profond.

7. B. Sutcliffe dans: R. Owen et B. Sutcliffe (dir. publ.), 1972, p.318; *ibid.*, p.312-323.

8. Voir, par exemple, A. G. Hopkins, 1968, 1973; C. W. Newbury et A. S. Kanya-Forstner, 1969; J. Stengers, 1962.

9. C. Darwin, 1859.

10. Pour plus amples détails sur ces théories, voir R. Maunier, traduit et édité par E. O. Lorimer, 1949; et G. Himmelfarb, 1960.

Le christianisme évangélique

Le christianisme évangélique, pour lequel *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle* était une hérésie diabolique, n'éprouvait néanmoins aucun scrupule à accepter les implications racistes de l'ouvrage. Les connotations raciales du christianisme évangélique étaient cependant tempérées par une bonne dose de zèle humanitaire et de philanthropie — sentiments très répandus chez les hommes d'État européens pendant la conquête de l'Afrique. On a donc prétendu que le partage de l'Afrique était dû, pour une part non négligeable, à des élans « missionnaires » au sens large, visant un but humanitaire¹¹. Il s'agissait de « régénérer » les peuples africains. On a affirmé, de plus, que c'étaient les missionnaires qui avaient préparé le terrain pour la conquête impérialiste en Afrique orientale et centrale, ainsi qu'à Madagascar¹². Toutefois, s'il est vrai que les missionnaires ne se sont pas opposés à la conquête de l'Afrique et que, dans certaines régions, ils y ont activement participé, ce facteur ne peut, à lui seul, constituer une théorie générale de l'impérialisme en raison de son caractère limité.

L'atavisme Social

C'est Joseph Schumpeter qui, le premier, a expliqué le nouvel impérialisme en termes sociologiques. Pour lui, l'impérialisme serait la conséquence de certaines données psychologiques impondérables, et non de pressions économiques. Son raisonnement, exprimé sur un plan humaniste plutôt qu'en termes de prépondérance raciale européenne, se fonde sur ce qu'il considère être un désir naturel chez l'homme: dominer son prochain pour le plaisir de dominer. Cette pulsion agressive innée serait régie par le désir d'appropriation qui serait le propre de l'être humain. L'impérialisme serait donc un égoïsme national collectif: « La disposition, dépourvue d'objectifs, que manifeste un État à l'expansion par la force, au-delà de toute limite définissable¹³. »

Le nouvel impérialisme, affirme-t-il, est donc de caractère atavique¹⁴, c'est-à-dire qu'il manifeste un retour aux instincts politiques et sociaux primitifs de l'homme, instincts qui ont pu avoir un sens en des temps anciens, mais qui sont injustifiables dans le monde moderne. Joseph Schumpeter démontre alors comment, par sa nature même, le capitalisme est « anti-impérialiste » et bienveillant. Dirigé par des entrepreneurs novateurs, il serait à l'opposé des anciennes monarchies et des classes de guerriers aux motivations agressives et impérialistes, dont les ambitions étaient sans objectifs précis. Tout au contraire, le capitalisme a des buts clairement définis et, de ce fait, est entièrement hostile à ces comportements ataviques propres aux anciens régimes. Ainsi, conclut Joseph Schumpeter, l'explication économique du nouvel impé-

11. J. S. Galbraith, 1961, p. 34-48; G. Bennett (dir. publ.), 1953; C. P. Groves, dans: L. H. Gann et P. Duignan (dir. publ.), 1969, traitent du facteur missionnaire dans l'essor de l'expansion impérialiste.

12. R. Oliver, 1965; R. I. Rotberg, 1965; P. M. Mutibwa, 1974.

13. J. Schumpeter, 1955, p. 6.

14. *Ibid.*, p. 65.

rialisme, fondée sur le développement logique du capitalisme, est fausse. Si séduisante que soit la thèse de Joseph Schumpeter, elle présente un défaut majeur: elle reste nébuleuse et a-historique. Même si les théories psychologiques contiennent quelques vérités utiles pour comprendre le partage de l'Afrique, elles ne peuvent expliquer pourquoi ce partage a eu lieu à un moment historique précis. Elles donnent toutefois des éléments de réponse à la question de savoir pourquoi ce partage était possible et envisagé.

Les Théories Diplomatiques

Ces théories offrent l'explication purement politique, et peut-être le plus communément admise, du partage. Mais, ce qui est fort intéressant, elles apportent un soutien précis et concret aux théories psychologiques. Elles donnent à voir les égoïsmes nationaux des États européens soit en conflit les uns avec les autres, soit opérant de concert pour se défendre, soit encore réagissant de façon décisive contre les forces des nationalistes africains radicaux. Nous proposons donc de traiter ces théories en abordant successivement le prestige national, l'équilibre des forces et la stratégie globale.

Le Prestige National

Le principal défenseur de cette théorie est Carlton Hayes. Dans un texte d'une grande lucidité, il soutient que: «La France cherchait à compenser ses pertes en Europe par des gains outre-mer. L'Angleterre souhaitait compenser son isolement en Europe en agrandissant et en exaltant l'empire britannique. La Russie, bloquée dans les Balkans, se tournait à nouveau vers l'Asie. Quant à l'Allemagne et à l'Italie, elles allaient montrer au monde qu'elles avaient le droit de rehausser leur prestige, acquis par la force en Europe, par des exploits impériaux dans d'autres continents. Les puissances de moindre importance, qui n'avaient pas de prestige à défendre, parvenaient à vivre sans se lancer dans l'aventure impérialiste, à ceci près que le Portugal et la Hollande faisaient preuve d'un regain d'intérêt pour les empires qu'ils possédaient déjà, la seconde notamment administrant le sien avec une vigueur renouvelée¹⁵.»

Hayes conclut que, fondamentalement, «le nouvel impérialisme était un phénomène nationaliste» et que ses défenseurs avaient une soif ardente de prestige national. Bref, ayant consolidé et ayant redistribué les cartes diplomatiques sur leur continent, les dirigeants européens étaient poussés en avant par une force obscure, atavique, qui s'exprimait par une «réaction psychologique: l'ardent désir de maintenir ou de rétablir leur prestige national».

Pour Carlton Hayes, le partage de l'Afrique n'a donc pas été un phénomène économique¹⁶.

15. C. J. H. Hayes, 1941, p.220.

16. *Ibid.*

L'équilibre des forces

F. H. Hinsley¹⁷ souligne, en revanche, que le besoin de paix et de stabilité des États en Europe est la cause principale du partage de l'Afrique. Selon lui, la date décisive, celle où l'on entre vraiment dans l'ère extra-européenne — l'ère de l'impérialisme —, c'est 1878. À partir de cette date, au congrès de Berlin, la rivalité russo-britannique dans les Balkans et dans l'empire ottoman faillit conduire les nations européennes à un conflit généralisé. Mais les hommes d'État surent éviter cette crise, due à une politique d'affrontement, et firent machine arrière. Dès lors, et jusqu'à la crise de Bosnie, en 1908, cette politique de force, bannie d'Europe, joua librement en Afrique et en Asie. Lorsque des conflits d'intérêts en Afrique menacèrent la paix en Europe, les puissances européennes n'eurent d'autre choix que de dépecer l'Afrique. C'est à ce prix que fut sauvegardé l'équilibre diplomatique européen qui s'était stabilisé dans les années 1880.

La stratégie globale

Une troisième école soutient que l'intérêt manifesté par l'Europe à l'Afrique — intérêt qui provoqua la ruée et le partage — était en fait dicté par une stratégie globale, et non par l'économie. Les grands défenseurs de cette théorie, Ronald Robinson et John Gallagher, qui soulignent l'importance stratégique, pour l'Angleterre, de l'axe Afrique-Inde, rejettent la responsabilité du partage sur les mouvements ataviques « protonationalistes » en Afrique, qui menaçaient les intérêts stratégiques globaux des nations européennes. Ces « luttes romantiques et réactionnaires » — morceaux de bravoure anachroniques selon eux — auraient contraint les hommes politiques européens à se partager et à conquérir l'Afrique à contrecœur, alors qu'ils s'étaient contentés jusque-là d'une suprématie discrète et du recours à la persuasion. L'Afrique aurait donc été occupée non pas parce qu'elle avait des richesses matérielles à offrir aux Européens — elle était sans valeur du point de vue économique — mais parce qu'elle menaçait les intérêts des Européens ailleurs dans le monde¹⁸.

Les théories psychologiques et les théories diplomatiques, qui leur sont apparentées, visent essentiellement à en finir avec l'idée que le partage de l'Afrique est dû à des motivations économiques. Mais la thèse du prestige national ne se montre quelque peu probante que si les facteurs économiques concomitants sont éliminés ou minimisés à l'excès. Carlton Hayes, par exemple, a étayé par des documents circonstanciés, la guerre tarifaire que se sont livrée les nations européennes pendant la période cruciale du partage¹⁹. Il admet même que « ce qui a, en fait, déclenché la ruée économique vers le "continent noir" et les îles ensoleillées du Pacifique n'est pas tant la surproduction de produits manufacturés en Europe que la pénurie de matières

17. F. H. Hinsley, 1959 (a), 1959 (b) dans: E. A. Benians, J. Butler et C. E. Carrington (dir. publ.), 1959.

18. Voir J. Gallagher et R. E. Robinson, 1953; R. E. Robinson et J. Gallagher dans: F. H. Hinsley (dir. publ.), 1962; R. E. Robinson et J. Gallagher, 1961.

19. C. J. H. Hayes, 1941, p. 205-208.

premières²⁰ » et qu'en conséquence, « pour empêcher qu'une trop grande partie du monde soit [...] accaparée par la France, l'Allemagne, l'Italie ou une autre puissance protectionniste, la Grande-Bretagne intervint en force pour absorber la part du lion dans son empire libre-échangiste ».

Autrement dit, une fois établi, le néo-mercantilisme eut des conséquences primordiales pour l'émergence des rivalités impérialistes²¹.

Pourtant, à la page suivante, il conteste avec beaucoup d'assurance, comme nous l'avons vu, les bases économiques du nouvel impérialisme ! H. Brunschwig, tout en proposant une interprétation non économique de l'impérialisme français, a été obligé, lui aussi, de leur accorder quand même un rôle, une fois confronté aux dures réalités économiques de l'impérialisme. S'il qualifie donc l'impérialisme anglo-saxon d'économique et de philanthropique, celui de la France lui apparaît comme motivé par la quête du prestige national²². La thèse de la stratégie globale a suscité chez les spécialistes des réactions largement négatives. Mais son attrait pour les historiens non africanistes ou pour le grand public s'est révélé irrésistible. Nous savons pourtant que cette thèse, élaborée à partir des hypothèses plus éclectiques de Langer²³ et des analyses plus pondérées de Hinsley, est trop tranchante et trop circonstancielle pour être admissible. En Afrique occidentale, centrale, australe et orientale, elle a été prise en défaut²⁴. En ce qui concerne l'Égypte et l'Afrique du Nord, on a démontré qu'il existait à la présence britannique dans cette zone des raisons majeures, sans lien avec la stratégie impérialiste de l'Angleterre vis-à-vis de l'Inde²⁵. Il est encourageant de constater que, pour sa part, Robinson s'est mis à accorder moins d'importance aux répercussions exagérées du « bâton égyptien » sur les luttes coloniales partout ailleurs en Afrique²⁶.

La Théorie de la Dimension Africaine

Les théories exposées jusqu'ici traitent de l'Afrique dans le cadre élargi de l'histoire européenne. Il est clair que c'est là une grave erreur. Même l'approche « protonationaliste » de l'atavisme d'un Robinson et d'un Gallagher n'est pas développée jusqu'à son terme parce que précisément l'intérêt des deux auteurs se porte vers l'Europe et l'Asie.

Il est donc nécessaire, crucial même, d'examiner le partage dans une perspective historique africaine. Contrairement à une opinion très répandue, cette façon d'aborder le sujet n'est pas une innovation ingénieuse de la « nouvelle » historiographie africaine. Dans un ouvrage remarquable, *The partition of Africa*²⁷, paru en 1893, Keltie remarquait avec beaucoup de finesse que

20. *Ibid.*, p. 218.

21. *Ibid.*, p. 219.

22. H. Brunschwig, 1966, p. 4-13.

23. W. L. Langer, 1935.

24. Voir J. Stengers, 1962; C. W. Newbury et A. S. Kanya-Forstner, 1969; G. N. Uzoigwe, 1974 et 1977; W. R. Louis (dir. publ.), 1976.

25. G. N. Uzoigwe, 1974.

26. R. Robinson dans: R. Owen et B. Sutcliffe (dir. publ.), 1972.

27. J. S. Keltie, 1893.

les luttes des années 1880 étaient la conséquence logique d'un grignotage progressif du continent, entamé il y a près de trois mille ans. Il admettait, en passant, les motifs économiques du partage, bien que ceux-ci ne jouent pas un rôle essentiel dans sa thèse. Dans les années 1930, George Hardy, le spécialiste prolifique de l'histoire coloniale française, avait lui aussi démontré l'importance des facteurs africains locaux et traitait l'Afrique comme une unité historique. Comme Keltie, il soutenait que, même si le partage immédiat fut le résultat de rivalités économiques entre les pays industrialisés d'Europe, il constituait en même temps une phase déterminante dans les rapports de longue date entre l'Europe et l'Afrique. Il estimait que la résistance africaine face à la progression de l'influence européenne avait précipité la conquête effective au moment où les rivalités commerciales de plus en plus aiguës des nations industrialisées conduisaient au partage²⁸.

Pendant longtemps, ces analyses restèrent sans écho. Mais, avec la publication en 1956 du désormais classique *Trade and politics in the Niger Delta*²⁹ de K. Onwuka Dike, la dimension africaine du partage est remise à l'honneur. Bien que l'ouvrage de Dike traite d'une période et d'une aire géographique limitées, il a encouragé toute une génération d'historiens à aborder l'étude du partage en l'insérant dans une longue période de contacts entre races et cultures différentes. Malheureusement, si R. Oliver et J. D. Fage montrent l'ancienneté de ces rapports dans leur ouvrage bien connu, *A short history of Africa*³⁰, ces auteurs s'attachent encore trop au contexte européen du partage, au détriment de la dimension africaine. L'importante étude de A. G. Hopkins³¹, bien qu'elle ne concerne qu'une zone géographique limitée, apporte, en revanche, un nouvel éclairage, en ce sens que l'auteur s'efforce de présenter une réinterprétation africaine de l'impérialisme en Afrique occidentale. Sa conclusion mérite d'être citée: «D'un côté, il est possible de concevoir des régions où l'abandon du commerce des esclaves s'est passé sans heurt ni perte de revenus et où les tensions internes ont pu être maîtrisées. Dans de tels cas, l'explication du découpage colonial devra faire ressortir les facteurs externes tels que les considérations mercantiles et les rivalités anglo-françaises. À l'autre extrême, il est possible d'envisager des cas où les chefs indigènes ont adopté des attitudes réactionnaires, n'hésitant pas à recourir à des méthodes prédatrices pour tenter de maintenir leurs revenus, et où les conflits internes étaient prononcés. Il conviendra alors d'accorder, dans l'analyse de l'impérialisme, davantage de poids aux forces de désintégration actives au sein des sociétés africaines, sans négliger pour autant les influences extérieures³². »

L'auteur du présent chapitre est d'accord avec la plupart des historiens de cette école³³. Comme eux, il explique le partage en prenant en

28. G. Hardy, 1930, p. 124-137.

29. K. O. Dike, 1956.

30. R. Oliver et J. D. Fage, 1970.

31. A. G. Hopkins, 1973.

32. *Ibid.*, p. 165-166.

33. La théorie de la dimension africaine est développée plus longuement chez A. G. Hopkins, 1973, et chez G. N. Uzoigwe, 1973.

considération les facteurs européens ou africains, et, ce faisant, il estime que l'on complète ainsi les théories eurocentristes examinées plus haut. Il rejette l'idée que le partage était inévitable pour l'Afrique comme donnée inscrite dans son histoire. Au contraire, il considère que le partage et la conquête sont les conséquences logiques d'un processus de grignotage de l'Afrique par l'Europe, commencé bien avant le XIX^e siècle. Il admet que ce sont des motifs d'ordre essentiellement économique qui animaient les Européens et il soutient que la résistance africaine à l'invasion grandissante de l'Europe a précipité la conquête militaire effective. Il semble donc que la théorie de la dimension africaine offre un cadre global et historique rendant mieux compte du partage que toutes les théories purement eurocentristes.

Les débuts des luttes coloniales

Malgré l'influence considérable qu'exerçaient, à la fin du troisième quart du XIX^e siècle, les puissances européennes française, anglaise, portugaise et allemande et les intérêts commerciaux qu'elles y détenaient dans différentes régions de l'Afrique, leur mainmise politique y demeurait extrêmement limitée. L'Allemagne et, surtout, l'Angleterre exerçaient à leur gré leur influence et aucun homme d'État avisé n'aurait spontanément choisi d'engager des dépenses et de s'exposer aux risques imprévus d'une annexion dans les règles alors qu'ils retiraient des avantages identiques d'un contrôle occulte. « Refuser d'annexer ne prouve aucunement que l'on répugne à exercer sa domination », a-t-on fait remarquer fort justement³⁴. Cela explique à la fois les comportements de Salisbury, de Bismarck ainsi que celui de la plupart des protagonistes du partage.

Mais ce comportement commença à évoluer à la suite de trois événements importants qui se produisirent entre 1876 et 1880. Le premier fut le nouvel intérêt que le duc de Brabant, sacré roi des Belges en 1865 (sous le nom de Léopold I^{er}), porta à l'Afrique. La chose apparut lors de ce qui fut appelé la Conférence de géographie de Bruxelles, qu'il convoqua en 1876 et qui déboucha sur la création de l'Association internationale africaine et le recrutement de H. M. Stanley en 1879 pour explorer les Congo sous le couvert de l'association. Ces mesures amenèrent la création de l'État libre du Congo, dont la reconnaissance par toutes les nations européennes fut obtenue par Léopold avant même la fin des délibérations de la Conférence de Berlin sur l'Afrique occidentale³⁵.

Les activités du Portugal à partir de 1876 constituèrent la deuxième série d'événements importants. Vexé de n'avoir été invité à la Conférence de Bruxelles qu'à la dernière minute, ce pays lança une série d'expéditions qui conduisirent, en 1880, à l'annexion par la couronne portugaise

34. J. Gallagher et R. Robinson, 1953, p. 3.

35. *PRO FO* 403/192, « Memorandum by sir E. Hertslet on the most important political and territorial changes which have taken place in Central and East Africa since 1883 (with Additional notes by sir P. Anderson) », février 1893. (*Confidentiel*.)

des domaines des planteurs afro-portugais du Mozambique, jusque-là quasi indépendants. Ainsi, pour les Portugais et pour le roi Léopold, la lutte commença en 1876. Le troisième et dernier événement qui paracheva le partage fut sans aucun doute l'esprit expansionniste qui caractérisa la politique française entre 1879 et 1880 et qui se manifesta par sa participation au condominium franco-anglais d'Égypte (1879), par l'envoi de Savorgnan de Brazza au Congo, par la ratification de traités avec le chef des Bateke, Makoko, et par le renouveau de l'initiative coloniale française à la fois en Tunisie et à Madagascar³⁶.

L'action de ces grandes puissances entre 1876 et 1880 montra clairement qu'elles étaient dorénavant toutes impliquées dans l'expansion coloniale et l'instauration d'un contrôle formel en Afrique, ce qui obligea finalement l'Angleterre et l'Allemagne à abandonner leur théorie favorite d'une influence occulte pour un contrôle affirmé qui les conduisit à annexer des territoires de l'Est, de l'Ouest et du Sud africain à partir de 1883³⁷. Ainsi, la seconde annexa le sud-ouest de l'Afrique, le Togo, le Cameroun et l'Afrique-Orientale allemande, contribuant par là à accélérer le processus du partage.

Au début des années 1880, le partage battait son plein et le Portugal, craignant d'être évincé d'Afrique, proposa de convoquer une conférence internationale afin de débrouiller l'écheveau des litiges territoriaux dans la zone du centre de l'Afrique. Il semble évident, d'après ce que nous venons de dire, que ce n'est pas l'occupation anglaise de l'Égypte en 1882 qui déclencha le partage, comme l'ont affirmé Robinson et Gallagher³⁸, mais bien plutôt les événements qui se déroulèrent en différentes parties de l'Afrique entre 1876 et 1880.

La Conférence de Berlin sur l'Afrique Occidentale (1884-1885)

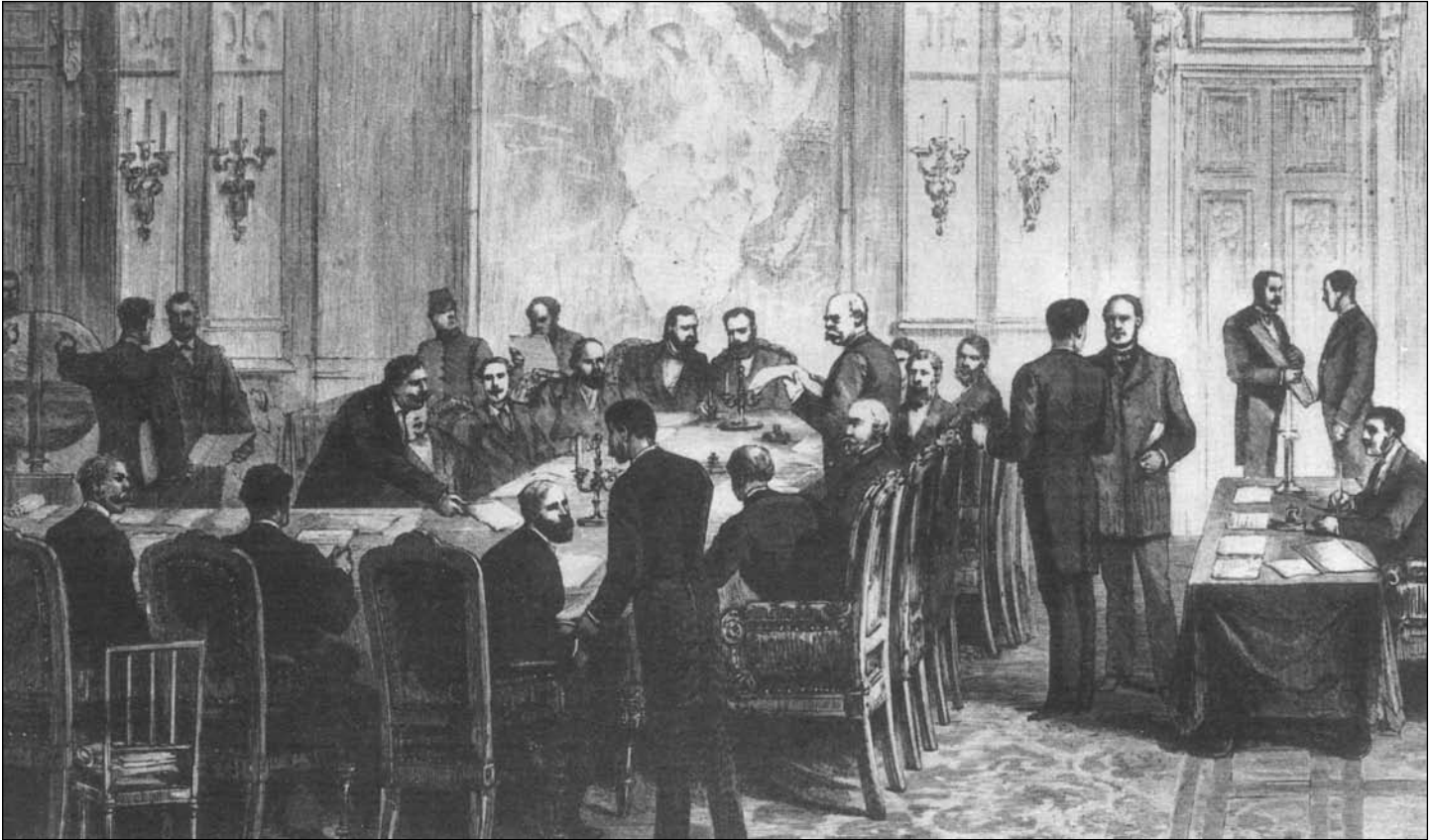
L'idée d'une conférence internationale qui permettrait de résoudre les conflits territoriaux engendrés par les activités des pays européens dans la région du Congo fut lancée à l'initiative du Portugal et reprise plus tard par Bismarck, qui, après avoir consulté les autres puissances, fut encouragé à lui donner corps. La conférence se déroula à Berlin, du 15 novembre 1884 au 26 novembre 1885 (fig. 2.1.). À l'annonce de cette conférence, la ruée s'intensifia. La conférence ne discuta sérieusement ni de la traite des esclaves ni des grands idéaux humanitaires qui étaient censés l'avoir inspirée. On adopta néanmoins des résolutions vides de sens concernant l'abolition de la traite des esclaves et le bien-être des Africains.

Initialement, le partage de l'Afrique ne faisait pas partie des objectifs de cette conférence. Elle aboutit pourtant à répartir des territoires et à dicter des résolutions concernant la libre navigation sur le Niger, la Bénoué et leurs affluents. Elle établit aussi les « règles à observer dorénavant en matière

36. P. M. Mutibwa, 1974, chapitres 6 et 7.

37. Voir G. Cecil, 1932, p. 225-226; F. D. Lugard, 1929, p. 13.

38. R. Robinson et J. Gallagher, 1961.



2.1. *La Conférence de Berlin sur l'Afrique occidentale (1884-1885).*
[Illustration: Mary Evans Picture Library.]

d'occupation des territoires sur les côtes africaines³⁹». En vertu de l'article 34 de l'Acte de Berlin, document signé par les participants à la Conférence, toute nation européenne qui, dorénavant, prendrait possession d'un territoire sur les côtes africaines ou y assumerait un « protectorat » devrait en informer les membres signataires de l'Acte de Berlin pour que ses prétentions fussent ratifiées. C'est ce qu'on a appelé la doctrine des « sphères d'influence », à laquelle est liée l'absurde concept d'hinterland. Cette dernière fut interprétée de la façon suivante: la possession d'une partie du littoral entraînait celle de l'hinterland, sans limite territoriale vers l'intérieur. L'article 35 stipulait que l'occupant de tout territoire côtier devait aussi être en mesure de prouver qu'il exerçait une « autorité » suffisante « pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle serait stipulée ». C'était là la doctrine dite « de l'occupation effective », qui allait faire de la conquête de l'Afrique l'aventure meurtrière que l'on verra.

De fait, en reconnaissant l'État libre du Congo, en permettant à des négociations territoriales de se dérouler, en posant les règles et les modalités de l'appropriation « légale » du territoire africain, les puissances européennes s'arrogeaient le droit d'entériner le principe du partage et de la conquête d'un continent. Pareille situation est sans précédent dans l'histoire: jamais un groupe d'États d'un seul continent n'avait proclamé avec une telle outre-cuidance son droit à négocier le partage et l'occupation d'un autre continent. Pour l'histoire de l'Afrique, c'était là le résultat essentiel de la conférence. Dire que, contrairement à ce que l'on croit en général, celle-ci n'a pas dépecé l'Afrique⁴⁰ n'est vrai que si l'on se place sur le plan purement technique. Les appropriations de territoires eurent virtuellement lieu dans le cadre de la conférence, et la question des acquisitions à venir fut clairement évoquée dans sa résolution finale. En fait, c'est dès 1885 que fut esquissé le partage définitif de l'Afrique.

Les traités de 1885 à 1902

Avant l'Acte de Berlin, les puissances européennes avaient déjà acquis en Afrique, et de diverses façons, des sphères d'influence: par l'installation d'une colonie, l'exploration, la création de comptoirs, l'occupation de zones stratégiques et par des traités passés avec des chefs africains⁴¹. Après la conférence, les traités devinrent les instruments essentiels du partage de l'Afrique sur le papier. Ces traités étaient de deux types: les traités conclus entre Africains et Européens; les traités bilatéraux conclus entre Européens. Les traités afro-européens se répartissaient en deux catégories. Il y avait d'abord les traités sur la traite des esclaves et le commerce, qui furent

39. *PRO FO* 403/192, « Memorandum by sir E. Hertslet », février 1893, p. 1.

40. S. E. Crowe, 1942, p. 152-175.

41. G. N. Uzoigwe, 1976(a), p. 189-193.

source de conflit et provoquèrent l'intervention politique européenne dans les affaires africaines. Puis venaient les traités politiques, par lesquels les chefs africains, soit étaient amenés à renoncer à leur souveraineté en échange d'une protection, soit s'engageaient à ne signer aucun traité avec d'autres nations européennes.

Ces traités politiques furent très en vogue durant la période considérée. Ils étaient passés par des représentants de gouvernements européens ou par certaines organisations privées qui, plus tard, les cédaient à leurs gouvernements respectifs. Lorsqu'un gouvernement métropolitain les acceptait, les territoires concernés étaient en général annexés ou déclarés protectorats; d'un autre côté, si un gouvernement doutait de l'authenticité des traités ou s'il se sentait contraint à la prudence par les vicissitudes de la *Weltpolitik*, il utilisait alors ces traités pour obtenir des avantages dans le cadre de négociations bilatérales européennes. Par ailleurs, les Africains convenaient de ces traités pour diverses raisons mais surtout dans l'intérêt de leur peuple. Dans certains cas, ils souhaitaient nouer des relations avec les Européens dans l'espoir d'en tirer des avantages politiques par rapport à leurs voisins. Parfois, un État africain en position de faiblesse signait un traité avec une puissance européenne en espérant pouvoir ainsi se libérer de son allégeance à l'égard d'un autre État africain qui faisait valoir des droits sur lui. Ce dernier pouvait aussi souhaiter un traité en comptant l'utiliser pour maintenir dans l'obéissance des sujets récalcitrants. Enfin, certains États africains estimaient qu'en passant un traité avec un pays européen, ils pourraient sauvegarder leur indépendance menacée par d'autres nations européennes⁴². Quel qu'en fût le cas de figure, les traités afro-européens jouèrent un rôle important dans la phase finale du partage de l'Afrique.

Les traités signés entre l'Impérial British East Africa Company (IBEAC) et le Buganda nous montrent un souverain africain sollicitant l'aide d'un représentant d'une compagnie européenne en raison des conflits qui l'opposent à ses sujets. Le kabaka Mwanga II avait écrit à la compagnie d'être « assez bonne pour venir et me rétablir sur mon trône »; il avait promis en retour de payer la compagnie avec « beaucoup d'ivoire et vous pourrez faire tout commerce en Ouganda et tout ce que *vous désirez* dans le pays placé sous mon autorité⁴³ ». Comme il ne recevait pas de réponse à sa demande, il envoya à Zanzibar deux ambassadeurs, Samuel Mwemba et Victor Senkezi, pour requérir l'aide des consuls anglais, français et allemand. Il recommanda à ses ambassadeurs de demander la chose suivante: « S'ils veulent nous aider, quelle récompense devons-nous leur accorder en échange? En effet, je ne veux pas leur [ou vous] donner mon pays. Je désire que les Européens de toutes les nations viennent en Ouganda construire et commercer à leur guise⁴⁴. » Il est évident que, par ce traité, Mwanga II n'entendait pas renoncer à sa souveraineté. Il allait découvrir plus tard, à ses dépens, que les Européens pensaient le contraire. Les traités du capitaine Lugard de décembre 1890 et mars 1892 avec Mwanga, qui offraient à ce dernier une « protection », lui

42. S. Touval, 1966, p. 286.

43. *PRO FO* 84/2061, Mwanga à Jackson, 15 juin 1889.

44. *PRO FO* 84/2064, Mwanga à Euam-Smith, 25 avril 1890.

furent imposés plus qu'ils ne furent négociés avec lui. Il est vrai que l'IBEAC l'aida à reprendre son trône, mais la victoire des protestants bougandais (grâce à la mitrailleuse Maxim de Lugard) sur les catholiques bougandais lors de la bataille de Mengo (24 janvier 1892) avait laissé le kabaka affaibli. Lorsque la compagnie cessa ses activités au Buganda (31 mars 1893), elle céda ces traités au gouvernement britannique. Le dernier traité du colonel H. E. Colville avec Mwanga (27 août 1894) confirmait tous les traités précédents; mais il allait plus loin: Colville exigea et obtint pour son pays le «contrôle des affaires étrangères, du trésor public et des impôts» qui, des mains de Mwanga, passaient à celles du «gouvernement de Sa Majesté, dont le représentant faisait fonction de cour suprême d'appel pour toutes les affaires civiles⁴⁵». La même année, l'Angleterre déclarait le Buganda protectorat. Il est révélateur que Lugard ait écrit quelques années plus tard dans son journal à propos des traités offrant la protection de la compagnie: «Aucune personne avisée ne l'aurait signé, et prétendre que l'on ait convaincu un chef sauvage de céder tous ses droits en échange d'aucune contrepartie est d'une évidente malhonnêteté. Si on lui a dit que la compagnie le protégerait contre ses ennemis et s'allierait avec lui lors de guerres, on lui a raconté un mensonge. La compagnie n'a jamais eu de telles intentions et, de toute façon, elle ne disposait d'aucun moyen pour les réaliser⁴⁶.»

Lugard disait, en fait, que ses propres traités avaient été obtenus frauduleusement! Nous n'avons pas la place de débattre des nombreux autres traités afro-européens, mais nous pouvons mentionner, au passage, les demandes présentées par l'émir de Nupe (dans l'actuel Nigéria) L. A. A. Mizon pour s'allier avec lui contre la «Royal Niger Company», avec laquelle il s'était brouillé⁴⁷, comme exemple du désir d'un souverain africain de solliciter l'aide d'une puissance européenne contre une autre puissance européenne menaçant son indépendance.

Les Traités Européens Bilatéraux de Partage

Définir une sphère d'influence par un traité était en général l'étape préalable à l'occupation d'un État africain par une puissance européenne. Si ce traité n'était contesté par aucune puissance, la nation européenne bénéficiaire transformait peu à peu les droits qu'il lui reconnaissait en droits souverains. Une zone d'influence naissait donc d'une déclaration unilatérale, mais elle devenait réalité seulement une fois acceptée, ou tout au moins lorsqu'elle n'était pas contestée par d'autres puissances européennes. Les sphères d'influence étaient souvent contestées, mais les problèmes d'ordre territorial et les querelles de frontières finissaient par se résoudre par le biais d'accords entre deux ou plusieurs puissances impérialistes déployant leurs activités dans la même région. Les limites de ces règlements territoriaux étaient déterminées, avec autant de précision que possible, par une frontière naturelle ou, en son

45. *PRO FO 2/72*, Colville à Hardinge, 28 août 1894; contient le texte de ce traité.

46. M. Perham et M. Bull (dir. publ.), 1963, vol. I, p. 318.

47. Pour plus de détails, voir R. A. Adeleye, 1971, p. 136-139.

absence, par des références aux longitudes et aux latitudes. Au besoin, on prenait en considération les frontières politiques du pays.

On considère que le traité anglo-allemand du 29 avril (et du 7 mai) 1885, qui définit les « zones d'intervention » de l'Angleterre et de l'Allemagne dans certaines régions d'Afrique, est peut-être la première application sérieuse de la théorie des sphères d'influence des temps modernes⁴⁸. Par une série de traités, d'accords et de conventions analogues, le partage de l'Afrique sur la carte est pratiquement achevé à la fin du XIX^e siècle. Nous ne pouvons examiner ici brièvement que les plus importants.

Le traité de délimitation anglo-allemand du 1^{er} novembre 1886, par exemple, est particulièrement important. En vertu de ce traité, Zanzibar et la plupart de ses dépendances tombent dans la sphère d'influence britannique, mais il reconnaît à l'Allemagne une influence politique en Afrique orientale, ce qui met fin officiellement au monopole de l'Angleterre dans cette région⁴⁹. L'empire omani se trouve ainsi divisé. Aux termes de l'accord ultérieur de 1887, destiné à préciser ce premier traité, l'Angleterre s'engage à « décourager les annexions britanniques en arrière de la zone d'influence de l'Allemagne, étant bien entendu que le gouvernement allemand découragera de même les annexions allemandes dans l'hinterland de la zone britannique ». L'accord prévoyait également que, si l'un des deux pays occupait le littoral, « l'autre ne pourrait pas, sans le consentement de son partenaire, occuper les régions non revendiquées à l'intérieur⁵⁰. » Ces accords sur l'occupation de l'hinterland dans la partie ouest des « sphères d'influence » des deux pays étaient trop vagues et finirent par rendre nécessaire la conclusion du célèbre traité d'Heligoland, en 1880, qui parachève le découpage de l'Afrique orientale. Il est très important d'observer que ce traité réservait l'Ouganda à l'Angleterre, mais réduisait à néant le grand espoir britannique d'un axe Le Cap-Le Caire. Il restituait l'Heligoland à l'Allemagne et mettait fin à l'indépendance de Zanzibar.

Les deux traités anglo-allemands de 1890 et 1893 et le traité anglo-italien de 1891 aboutirent à placer officiellement le Haut-Nil dans la sphère d'influence britannique. Au sud, le traité franco-portugais de 1886, le traité germano-portugais de 1886 et le traité anglo-portugais de 1891 reconnaissaient l'influence portugaise en Angola et au Mozambique tout en délimitant la zone d'influence britannique en Afrique centrale. Le traité de 1894 entre l'Angleterre et l'État libre du Congo est également très important : il fixait les limites de l'État libre du Congo de telle façon que celui-ci servît de tampon entre les territoires français et la vallée du Nil, tout en laissant aux Britanniques un corridor sur l'axe Le Cap-Le Caire, reliant l'Ouganda au lac Tanganyika (clause qui fut supprimée en juin à cause des protestations de l'Allemagne). En Afrique occidentale, les accords les plus importants furent l'acceptation de la ligne Say-Barroua (1890) et la Convention du Niger (1898)⁵¹, par lesquelles l'Angleterre et la France achevèrent le partage de

48. S. Touval, 1966, p. 286.

49. *PRO FO*, 403/192, « Memorandum by sir E. Hertslet », février 1893.

50. *PRO FO* 403/142, Salisbury à Malet, 14 juin 1890.

51. L'analyse la plus détaillée de la Convention du Niger figure dans : G. N. Uzoigwe, 1974, chapitres 5 et 6 ; voir B. I. Obichere, 1971, chapitre 8.

cette région. Enfin, la Convention franco-anglaise du 21 mars 1899 réglait la question égyptienne, tandis que la paix de Vereining (1902) — qui mit fin à la guerre des Boers — confirmait, pour un temps au moins, la suprématie britannique en Afrique du Sud.

Dans quelle mesure les traités politiques conclus avec les autorités africaines et les accords bilatéraux entre nations européennes, qui constituaient le fondement du partage et de la conquête de l'Afrique, étaient-ils valables? Une étude de ces traités politiques conduit à la conclusion que certains d'entre eux sont juridiquement indéfendables, d'autres moralement condamnables, tandis que d'autres encore ont été obtenus de façon légale. Il s'agit là, cependant, d'actes essentiellement politiques, défendables seulement si l'on évoque le droit positif européen, selon lequel la force est source de tout droit. Même lorsque des Africains cherchèrent ouvertement à passer des traités avec les Européens, leur décision était toujours dictée par la force qu'ils sentaient du côté des Européens. Dans certains cas, les Africains trouvaient douteuses les raisons avancées par les Européens pour conclure ces traités. Ils refusaient de s'engager, mais étaient alors soumis à des pressions intolérables et finissaient par accepter. Bien souvent, les Africains et les Européens divergeaient sur le véritable sens de l'accord conclu entre eux. Quoi qu'il en fût, les chefs africains considéraient, pour leur part, que ces traités politiques ne les dépossédaient pas de leur souveraineté. Ils voyaient en eux plutôt des accords de coopération, imposés ou non, devant se révéler avantageux pour les intéressés. Les opinions des Européens étaient partagées quant à la validité de ces traités. Certains les tenaient pour légitimes; d'autres, comme Lugard, étaient convaincus que presque tous étaient obtenus frauduleusement, que certains étaient tout simplement des faux, que d'autres n'avaient aucune existence légale, et que la plupart d'entre eux étaient appliqués de façon illégale⁵². » Pourtant, dans la majorité des cas, ces traités absurdes furent avalisés par le jeu diplomatique européen. Nous en avons des exemples avec les faux traités de Karl Peters en Afrique orientale et ceux de l'« Imperial British East Africa Company » (IBEAC), que Lugard lui-même qualifia d'« escroquerie pure et simple⁵³ ». Il était rare que l'on décidât que ces traités ne résistaient pas à l'examen et que les diplomates les déclarassent irrecevables, comme ce fut le cas des traités conclus par Lugard avec le Nikki.

L'idée même que ces traités bilatéraux entre nations européennes, qui décidaient du sort de territoires africains dans une capitale européenne, hors de la présence et sans l'accord de ceux dont on joue l'avenir, pouvaient être considérés comme valables, était admise à la lumière du droit positif européen. Les hommes d'État européens étaient parfaitement conscients de ce que la définition d'une zone d'influence par un traité passé entre deux nations européennes ne pouvait pas légitimement porter atteinte aux droits des souverains africains de la région concernée. Dans la mesure où une zone d'influence constituait plus un concept politique que juridique,

52. Voir F. D. Lugard, 1893, II, p. 580; M. Perham et M. Bull (dir. publ.), 1963, I, p. 318; J. M. Gray, 1948.

53. M. Perham et M. Bull, 1963, I, p. 318.

une puissance amie pouvait choisir de respecter ce concept, tandis qu'une puissance ennemie pouvait n'en tenir aucun compte. On peut en dire autant de la doctrine de l'hinterland, qui n'hésitait pas à invoquer le principe de la « destinée manifeste » et qui restera tristement célèbre pour les revendications abusives présentées en son nom. De fait, ces deux doctrines n'avaient aucune légitimité en droit international⁵⁴. En 1896, Salisbury déclarait : « La doctrine moderne de l'hinterland et ses contradictions inévitables démontrent l'ignorance et l'instabilité du droit international lorsqu'il s'applique à des revendications territoriales fondées sur une occupation ou un contrôle implicite⁵⁵. » Autrement dit, « on ne peut appuyer une revendication territoriale en Afrique que par une occupation réelle du territoire revendiqué⁵⁶. » Et, comme la notion d'occupation effective — principe fort peu répandu dans la majorité des États africains — et l'idée que les Africains se faisaient de la situation réelle de ces traités avec les Européens étaient essentiellement contradictoires, la situation conflictuelle ne pouvait que s'aggraver. Toutes les conditions étaient donc réunies pour l'occupation militaire systématique de l'hinterland par les puissances européennes.

La conquête militaire (1885-1902)

Pour diverses raisons, ce furent les Français qui menèrent le plus activement cette politique d'occupation militaire. S'avancant du Haut-Niger vers le Bas-Niger, ils ne tardèrent pas à vaincre le damel du Kajoor, Latjor, qui lutta jusqu'à sa mort en 1886. Ils l'emportèrent sur Mamadou Lamine à la bataille de Touba-Kouta, en 1887, mettant ainsi fin à l'empire soninke qu'il avait fondé en Sénégal. Ils réussirent également à briser la résistance obstinée et célèbre du grand Samori Touré, capturé (1898) et exilé au Gabon (1900). Une série de victoires — Koudian (1889), Ségou (1890) et Youri (1891) — du commandant Louis Archinard fit disparaître l'empire tukuloor de Ségou, bien que son chef, Ahmadu, ait poursuivi une résistance acharnée jusqu'à sa mort, à Sokoto, en 1898. Ailleurs en Afrique occidentale, les Français conquièrent la Côte-d'Ivoire et la future Guinée française, où ils installèrent des colonies en 1893. Commencées en 1890, la conquête et l'occupation du royaume du Dahomey s'achevèrent en 1894. À la fin des années 1890, les Français avaient conquis tout le Gabon, consolidé leurs positions en Afrique du Nord, mené à bien la conquête de Madagascar (ils exilèrent la reine Ranavalona III en 1897 à Alger) et, à la frontière orientale entre le Sahara et le Sahel, mis un terme à la résistance obstinée de Rabah au Sennar, tué au combat en 1900.

La conquête britannique fut, elle aussi, spectaculaire et sanglante et — comme on le verra plus loin — elle rencontra, de la part des Africains, une résistance décidée et souvent lente à réduire. Utilisant ses possessions

54. M. F. Lindley, 1926, p.234-235.

55. Cité dans : G. N. Uzoigwe, 1976, p.196-197.

56. Cité dans : F. D. Lugard, 1929, p.13.

côtières de la Gold Coast (actuel Ghana) et du Nigéria comme bases d'opérations, l'Angleterre bloqua l'expansion française en direction du Bas-Niger et dans l'arrière-pays ashanti. La dernière expédition de Kumasi (en 1900) fut suivie par l'annexion de l'Ashanti en 1901 et par l'exil aux Seychelles de Nana Prempeh. Les territoires au nord de l'Ashanti furent officiellement annexés en 1901, après leur occupation de 1896 à 1898. À partir de Lagos, leur colonie, les Britanniques se lancèrent à la conquête du Nigéria. En 1893, la plus grande partie du pays yoruba était placée sous protectorat. En 1894, Itsekiri était conquis, et l'habile Nana Olomu, son prince marchand, exilé à Accra. Apparemment incapable d'affronter le roi Jaja d'Opobo sur le champ de bataille, Harry Johnston, le consul britannique, préféra lui tendre un piège. Invité à le rencontrer à bord d'un navire de guerre britannique, le roi fut fait prisonnier et expédié aux Antilles en 1887. Brass et Benin furent conquis à la fin du siècle. En 1900, la domination britannique au Nigéria méridional était pratiquement assurée. L'occupation du pays igbo et de certaines régions de l'hinterland oriental ne fut cependant effective que dans les deux premières décennies du XX^e siècle. Au nord, la conquête britannique partit du Nupe, où, en 1895, la Royal Niger Company de George Goldie exerçait son influence, de Lokoja à la côte. Ilorin fut occupé en 1897 et, après la création de la West African Frontier Force en 1898, le sultanat de Sokoto fut conquis par Frederick Lugard en 1902.

Au nord de l'Afrique, l'Angleterre, déjà en position de force en Égypte, attendit jusqu'en 1896 pour autoriser la reconquête du Soudan. Celle-ci (en 1898) donna lieu à un véritable bain de sang, inutile et cruel. Plus de 20 000 Soudanais, dont leur chef, Khalifa 'Abdallāh, moururent au combat. L'occupation de Fachoda par la France — dans le sud du Soudan — en 1898 ne pouvait, bien entendu, être tolérée par lord Salisbury, et la France fut forcée de se replier.

Le Zanzibar fut officiellement placé sous protectorat britannique en novembre 1890. Cette mesure et les tentatives d'abolition de l'esclavage qui en découlèrent provoquèrent des rébellions vite écrasées. Zanzibar servit de base à la conquête du reste de l'Afrique-Orientale britannique. Le pays le plus convoité par l'Angleterre dans cette région était l'Ouganda; la bataille de Mengo (1892) — au Buganda, centre des opérations — aboutit à la proclamation du protectorat sur l'Ouganda (1894). La voie était donc libre pour la conquête du reste de l'Ouganda. Celle-ci fut réalisée quand les rois Kabarega et Mwanga furent capturés et exilés aux Seychelles en 1899. Toutefois, au Kenya, il fallut près de dix ans aux Britanniques pour imposer leur domination effective sur les Nandi.

En Afrique centrale et australe, la British South Africa Company (BSAC) de Cecil Rhodes entreprit d'occuper le Mashonaland sans l'accord de Lobengula. En 1893, le roi fut contraint de fuir sa capitale et il mourut l'année suivante. Son royaume ne fut cependant pas totalement soumis avant la répression sanglante de la révolte des Ndebele et des Mashona en 1896-1897. La conquête de l'actuelle Zambie, moins mouvementée, fut achevée en 1901. La dernière des guerres britanniques dans le cadre du partage de l'Afrique fut celle qu'elle mena contre les Boers en Afrique du Sud. Elle

présente l'intéressante particularité d'avoir mis aux prises des Blancs entre eux. Commencée en 1899, elle s'achève en 1902.

Pour les autres puissances européennes, l'occupation effective se révéla difficile. Les Allemands, par exemple, parvinrent à établir leur domination effective au Sud-Ouest africain, à la fin du XIX^e siècle, en raison essentiellement de l'hostilité plus que séculaire qui empêchait les Nama et les Mahebero de s'unir. Au Togo, les Allemands s'allièrent aux petits royaumes des Kotokoli et des Chakosi pour mieux écraser la résistance des Konkomba — dispersés — (1897-1898) et des Kabre (1890). Aux Camerouns, ce fut au nord que le commandement allemand Hans Dominik, qui dirigeait les opérations, rencontra le plus de difficultés; mais, en 1902, il avait réussi à soumettre les principautés peul. En revanche, la conquête de l'Afrique-Orientale allemande fut la plus féroce et la plus prolongée de toutes ces guerres d'occupation effective. Elle se prolongea de 1888 à 1907. Les expéditions les plus importantes furent celles envoyées contre le célèbre Abushiri l'indomptable (1888-1889), les Wahehe (1889-1898) et les chefs de la révolte maji maji (1905-1907).

L'occupation militaire portugaise, commencée dans les années 1880, ne s'acheva que dans le courant du XX^e siècle. Pour les Portugais, cette entreprise fut particulièrement laborieuse. Ils parvinrent néanmoins à consolider définitivement leur domination au Mozambique, en Angola et en Guinée (actuelle Guinée-Bissau). L'État libre du Congo fut confronté, lui aussi, à de graves problèmes avant de pouvoir mener à bien l'occupation militaire de sa zone d'influence. Il commença par s'allier avec les Arabes du Congo qui lui étaient, en fait, particulièrement hostiles. Quand l'inanité de la collaboration apparut clairement, Léopold lança une expédition contre eux. Il fallut près de trois ans (1892-1895) pour les soumettre. Mais la conquête du Katanga, entamée en 1891, ne fut achevée qu'au début du XX^e siècle.

C'est l'Italie qui rencontra les plus grandes difficultés dans ses guerres pour l'occupation effective. En 1883, elle avait réussi à occuper une partie de l'Érythrée. Elle avait également obtenu la côte orientale de la Somalie lors du premier partage de l'empire Omani en 1886. Plus tard, le traité de Wuchale (ou Uccialli) (1889), conclu avec l'empereur Menelik II, définit la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. À la suite d'un étrange quiproquo sur l'interprétation des clauses du traité, l'Italie informa les autres puissances européennes que l'Éthiopie était un protectorat italien. Mais, quand elle tenta d'occuper ce protectorat fictif, elle subit la défaite ignominieuse d'Adowa en 1896. Toutefois, elle parvint à garder ses territoires en Somalie et en Érythrée. En Afrique du Nord, c'est seulement en 1911 que l'Italie parvint à occuper les zones côtières de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine (actuelle Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste). Le Maroc réussit à sauvegarder son indépendance jusqu'en 1912, date à laquelle il la perdit au profit de la France et de l'Espagne. Ainsi, en 1914, seuls le Libéria et l'Éthiopie étaient encore — tout au moins nominale-ment — indépendants.

Pourquoi les Puissances Européennes Ont-Elles Pu Conquérir l'Afrique?

Les puissances européennes purent conquérir l'Afrique avec une relative facilité parce que, sous tous les aspects, la balance penchait en leur faveur.

En premier lieu, grâce aux activités des missionnaires et des explorateurs, les Européens savaient plus de choses sur l'Afrique et l'intérieur du continent — l'aspect physique, le terrain, l'économie et les ressources, la force et la faiblesse de ses États et de ses sociétés — que les Africains n'en savaient sur l'Europe.

En deuxième lieu, à cause des changements révolutionnaires survenus dans le domaine de la technologie médicale, et en particulier à cause de la découverte de l'emploi prophylactique de la quinine contre la malaria, les Européens redoutaient beaucoup moins l'Afrique qu'avant le milieu du XIX^e siècle⁵⁷.

En troisième lieu — et cela était la conséquence de la nature inégale du commerce entre l'Europe et l'Afrique jusqu'aux années 1870 et même plus tard, ainsi que du rythme croissant de la révolution industrielle —, les ressources matérielles et financières européennes l'emportaient largement sur celles de l'Afrique. Ainsi, tandis que les puissances européennes pouvaient dépenser des millions de livres pour ses campagnes d'outre-mer, les États africains ne pouvaient soutenir aucun conflit armé avec elles.

En quatrième lieu, tandis que la période qui suivit la guerre russo-turque de 1877-1878 fut marquée, selon Rose, par «une situation d'équilibre politique qui contribua à la paix et à l'immobilisme en Europe⁵⁸», la même période en Afrique fut marquée par des conflits et des rivalités interétatiques et intra-étatiques: Manden (Mande, Mandenka, «Mandingues») contre Toucouleur, Ashanti contre Fanti, Baganda contre Banyoro, Batoro contre Banyoro, Mashona contre Ndebele, etc. Ainsi, tandis que l'Europe pouvait se concentrer militairement de manière presque exclusive sur ses activités impériales outre-mer, les pays et les États africains voyaient leurs forces paralysées par des luttes intestines. De plus, non seulement les puissances européennes jouissaient de la paix mais, bien que divisées sur les problèmes coloniaux, elles réussirent à résoudre ces problèmes pendant l'ère du partage et jusqu'en 1914, sans recourir à la guerre. Malgré une intense rivalité et de nombreuses crises en Afrique, les puissances européennes impliquées dans le partage montrèrent un remarquable esprit de solidarité — qui non seulement prévint toute guerre entre elles, mais empêcha les dirigeants et les communautés d'Afrique de faire jouer, de façon efficace, les pays européens les uns contre les autres. Pendant toute cette période, les puissances européennes agressèrent de concert les États africains, et aucun pays d'Afrique ne fut jamais aidé par une puissance européenne contre une autre.

La conduite des pays africains fut non seulement marquée par un manque de solidarité, d'unité et de coopération, mais par le fait que certains d'entre eux n'hésitèrent pas à s'allier avec les envahisseurs européens contre

57. P. Curtin, S. Feierman, L. Thompson et J. Vansina, 1978, p.445; J. H. Rose, 1905, p.508-572.

58. J. H. Rose, 1905.

leurs voisins — même s'ils furent vaincus eux-mêmes plus tard. Les Baganda s'allièrent avec les Anglais contre les Bongoro, les Barotse avec les Anglais contre les Ndebele, tandis que les Bambara s'unissaient avec les Français contre les Toucouleur⁵⁹. En conséquence, les luttes mémorables que les Africains livrèrent contre les envahisseurs européens furent — comme nous le verrons dans les chapitres suivants⁶⁰ — très souvent des actions isolées et non coordonnées, même sur le plan régional. Le facteur le plus décisif fut bien sûr l'écrasante supériorité logistique et militaire de l'Europe. Alors que celle-ci employait des armées professionnelles bien entraînées, peu d'États africains entretenaient des armées permanentes, et moins encore disposaient de troupes professionnelles. La plupart recrutaient et mobilisaient des individus *ad hoc* pour leurs besoins offensifs et défensifs. De plus, les puissances européennes pouvaient — comme l'ont soutenu A. Isaacman et J. Vansina —, indépendamment de leurs propres armées, engager des mercenaires et des recrues qui leur donnaient la supériorité numérique dont elles avaient besoin⁶¹.

En fait, comme A. Laroui l'a signalé, la plupart de ces armées recrutaient leurs troupes parmi les Africains et seuls les officiers étaient européens. Surtout, aux termes de l'Accord de 1890, les puissances impériales s'étaient engagées à ne pas vendre d'armes aux Africains, ce qui signifie que les armées africaines étaient équipées de fusils démodés et souvent hors d'usage — surtout des fusils à pierre ou des mousquets qui se chargeaient par la gueule — et ne possédaient ni artillerie lourde ni forces navales. Face à elles, les armées européennes disposaient d'armes modernes : artillerie lourde, carabines à répétition et surtout, mitrailleuses Gatling et Maxim. Ils se servaient également de l'artillerie lourde en usage dans la Marine. Comme Laroui l'a signalé, elles utilisèrent même, au cours des dernières campagnes, des véhicules motorisés et des avions⁶² (fig. 2.2a-f). Il est significatif que les deux chefs africains qui purent infliger quelques défaites aux Européens — Samori Touré et Menelik — réussirent à avoir accès à certaines de ces armes modernes. Mais finalement, même Samori Touré fut vaincu par les Français. La supériorité écrasante dont jouissait l'Europe sur l'Afrique a été résumée brièvement par le fameux couplet d'Hilaire Belloc, déjà cité dans le chapitre 1 ci-dessus.

Si l'on considère les avantages économiques, politiques et surtout militaires et technologiques des puissances européennes sur les entités africaines, il est évident que la lutte était inégale, et il n'est pas surprenant que celles-ci aient pu vaincre l'Afrique avec une relative facilité. De fait, pour l'Europe, la conquête ne pouvait intervenir à un meilleur moment ; pour l'Afrique, ce moment ne pouvait être pire.

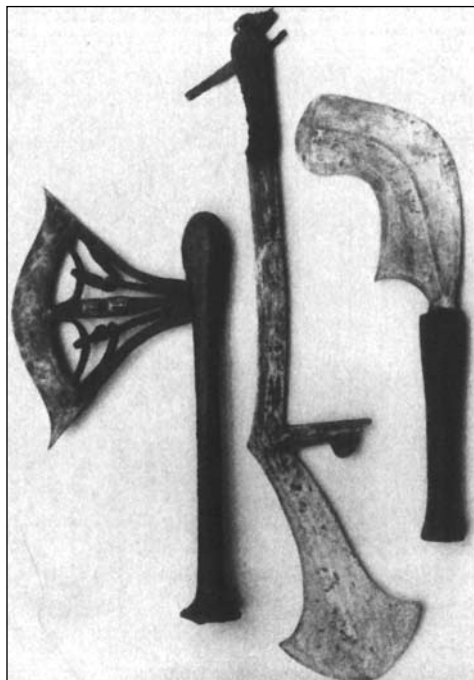
59. M. Crowder, 1968, p.81, 85; R. Oliver et G. Mathew (dir. publ.), 1971; V. Harlow et E. M. Chilver (dir. publ.), 1965.

60. Voir chapitres 3 à 9 ci-après.

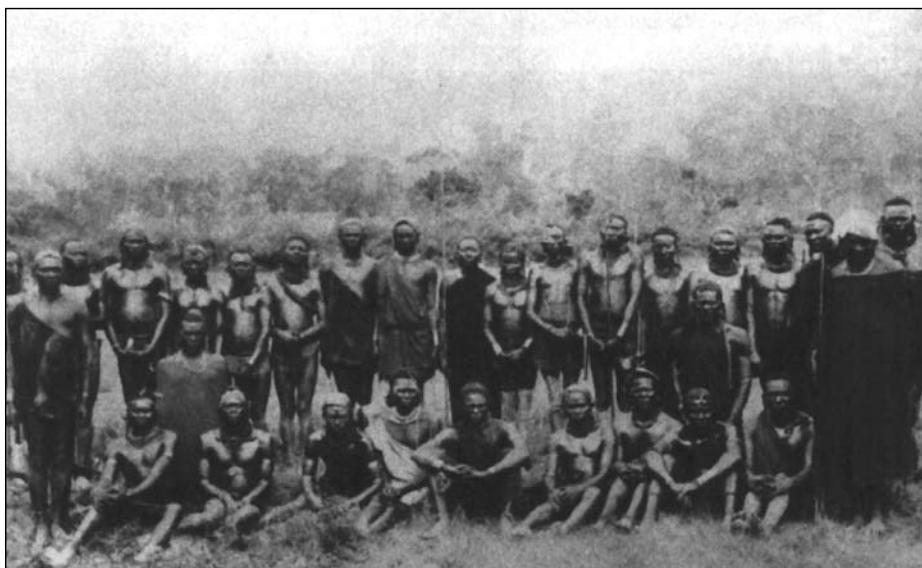
61. Voir chapitre 8 ci-après.

62. Voir chapitre 5 ci-après.

2.2. a à f. *Armes de guerre utilisées par les Européens et les Africains entre 1880 et 1935.*



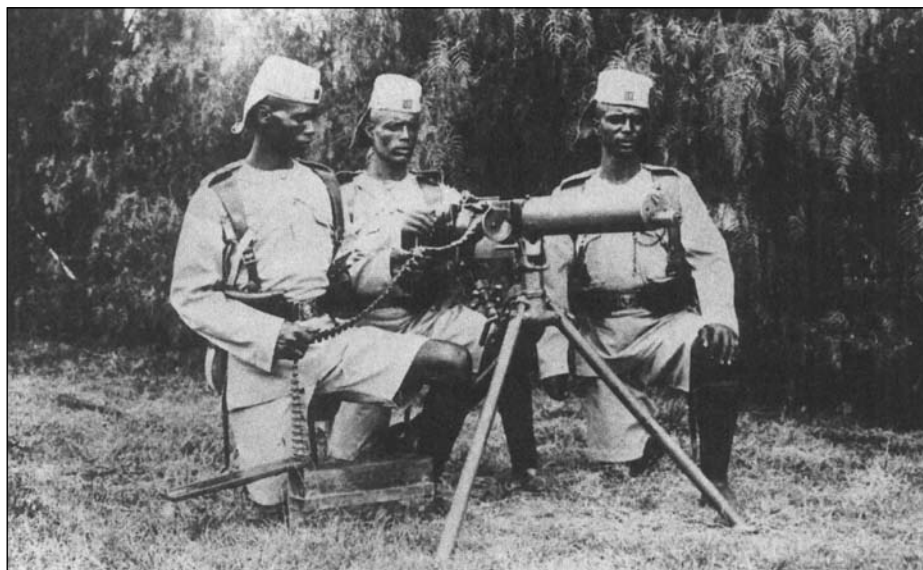
2.2. a. *La guerre des Ashanti, 1896; haches et couteaux de jet.*
[Photo: National Army Museum.]



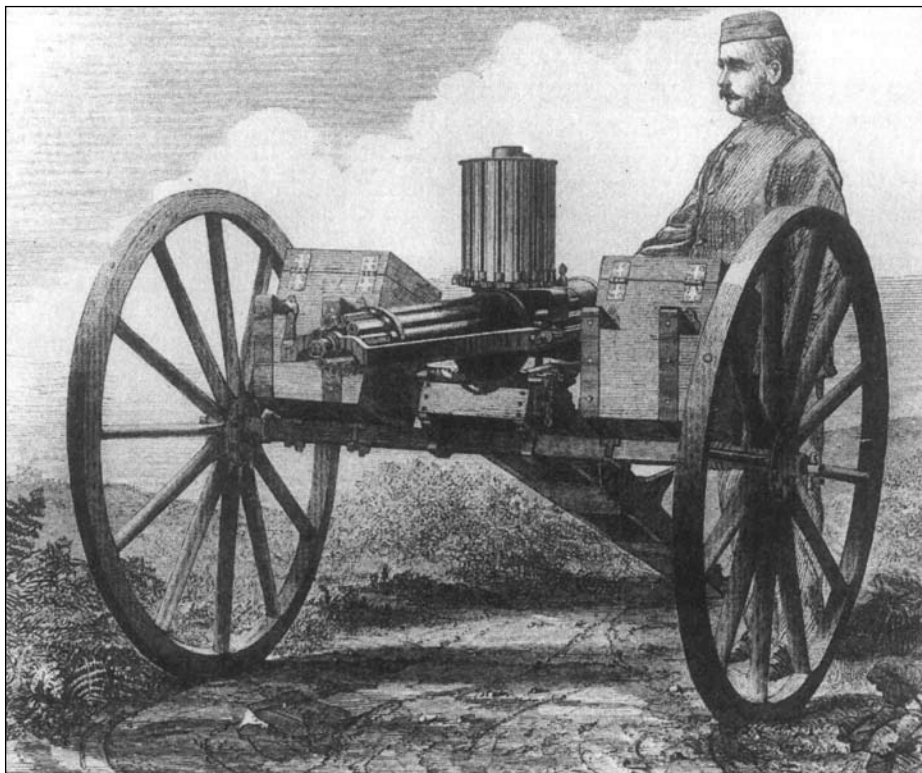
2.2. b. *Guerriers kivirondo armés de lances et de boucliers.*
[Photo: Royal Commonwealth Society.]



2.2. c. « Oba » yoruba entre deux généraux du siècle dernier armés de fusils danois vétustes.
[Illustration : Longman.]



2.2. d. Mitrailluse Maxim actionnée par des fusiliers des Kings Africans Rifles.
[Photo : © Imperial War Museum.]

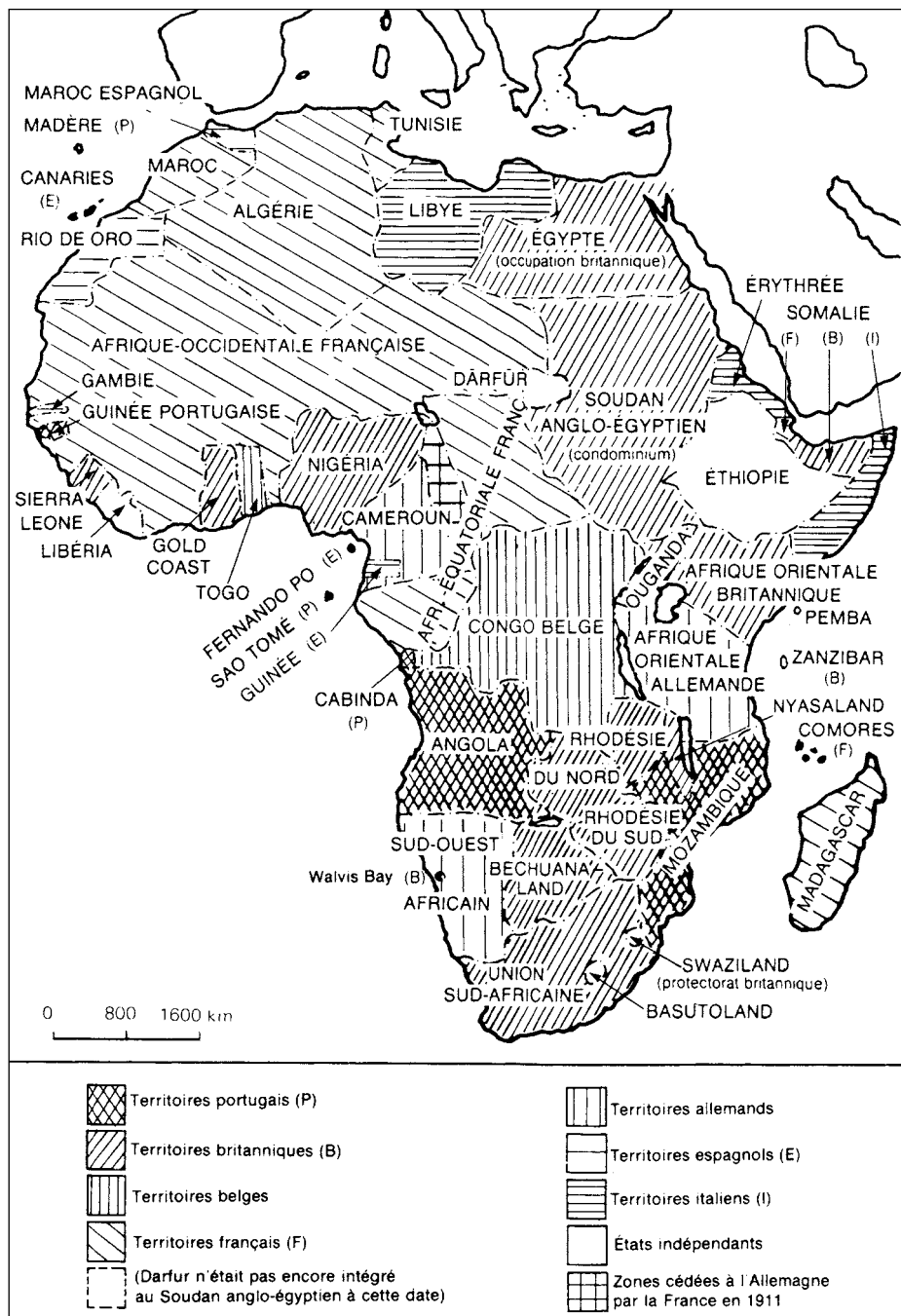


2.2. e. La mitrailleuse Gatling.
[Illustration : © BBC Hulton Picture Library.]



2.2. f. Aéroplanes utilisés dans les guerres coloniales des années 1920.
[Photo : © Harlingue-Viollet.]

L'AFRIQUE SOUS DOMINATION COLONIALE, 1800-1935



2.3. L'Afrique en 1914.

[Source : Roland Oliver et J. D. Fage, *A short history of Africa*, Harmondsworth, Penguin, 1962.]

La Carte de l'Afrique Suite au Partage et à l'Occupation du Continent

La nouvelle carte géopolitique de l'Afrique qui apparaît à l'issue de trois décennies de découpage systématique et d'occupation militaire est très différente de ce qu'elle était en 1879 (fig. 2.3). Les puissances européennes avaient divisé le continent en près de quarante unités politiques. Certains spécialistes ont considéré comme inacceptables les nouvelles frontières parce qu'elles semblent arbitraires, précipitées, artificielles et établies au hasard. Elles avaient brouillé l'ordre politique national préeuropéen. D'autres, comme Joseph Anene et Saadia Touval, estiment qu'elles sont plus rationnelles que celles de 1879⁶³. Il y a une part de vérité dans les deux points de vue. Pour environ 30% de leur longueur totale, ces frontières sont constituées par des lignes droites. Celles-ci, ainsi que d'autres tracés frontaliers, croisent arbitrairement les frontières ethniques et linguistiques. Par ailleurs, les autres frontières suivent les tracés nationaux et ne peuvent donc être considérées comme aussi arbitraires et mal formées que certaines critiques voudraient le faire croire. En outre, les unités politiques africaines créées, par exemple, par le conflit entre Oyo et Dahomey, les *djihād* des Peul, les Mfecane en Afrique australe ou les luttes internes pour le pouvoir en Éthiopie et en Ouganda pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, montrent bien le caractère mouvant des frontières africaines, des limites et des enclaves antérieures au partage. Ce qu'on ne comprend pas assez souvent, c'est comment le partage a fixé ces frontières mouvantes, ou quels ont été les efforts faits par les commissions de délimitation pour rectifier, quand cela était politiquement possible, certaines anomalies, lors des nombreux travaux de fixation des frontières. Tout bien pesé, bien que la carte de l'Afrique en 1914 (fig. 2.3), comparée à ce qu'elle était en 1879, ait pu paraître très imprécise, il s'agit cependant d'un travail remarquablement efficace, dû aux progrès de la cartographie. Et, même s'il faut condamner le partage du point de vue moral et juridique — et il faut reconnaître que certaines frontières sont effectivement artificielles et arbitraires —, il ne serait guère souhaitable — et il serait même dangereux — de continuer à prôner un retour aux frontières mouvantes de la période préeuropéenne — sauf après un examen très approfondi — sous prétexte que le partage aurait créé une incroyable « confusion ».

En 1902, la conquête de l'Afrique était presque achevée. L'histoire en avait été très sanglante. La puissance de feu dévastatrice de la mitrailleuse Maxim et la relative sophistication de la technologie européenne doivent avoir été une expérience amère pour les Africains. Mais, bien que la conquête de l'Afrique par l'Europe ait été relativement facile, son occupation et l'installation d'une administration européenne se révélèrent plus délicates, comme on le verra dans les chapitres qui vont suivre.

63. J. C. Anene, 1970.